ART. 3 N° 370

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

### GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 370

présenté par M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

#### **ARTICLE 3**

Supprimer cet article.

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la création d'un Comité de surveillance des retraites : le Conseil d'orientation des retraites a d'ores et déjà prouvé son utilité dans la définition des politiques publiques et est légalement à même de formuler des recommandations.